

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



LE DISTRICT PRÉPARE SA RENTRÉE !

Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Le District de l'Yonne de Football organise la rentrée des Responsables Techniques, éducatrices et éducateurs le samedi 5 septembre au « 89 » à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne) et le samedi 12 septembre (éducatrices & éducateurs U7/U9) au stade municipal d'APPOIGNY.

Page 1

Partenaires



« Le District, c'est VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Page 4
Procès-Verbaux	Pages 5 à 26



ACCES AU DISTRICT

L'accès à la maison des sports est interdit au public. Un échange de document est toutefois possible à l'entrée du bâtiment si besoin. Port du masque obligatoire.

LE DISTRICT PRÉPARE SA RENTRÉE !



Le District de l'Yonne de Football organise la rentrée des Responsables Techniques, éducatrices et éducateurs le samedi 5 septembre au « 89 » à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne) et le samedi 12 septembre (éducatrices & éducateurs U7/U9) au stade municipal d'APPOIGNY.

Ces réunions sont obligatoires pour chaque club. Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende (art. 5.21 / Annexe n°1 de l'annuaire du District de l'Yonne de Football).

Samedi 5 septembre 2020

De 9h30 à 12h00 : Responsables Techniques – [convocation](#)

De 14h00 à 16h30 : Éducatrices / Éducateurs – [convocation](#)

Samedi 12 septembre 2020

De 9h00 à 12h00 : Éducatrices / Éducateurs U7/U9 – [convocation](#)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Le District de l'Yonne de Football organise son assemblée générale le mardi 10 novembre 2020 à 19h00 en salle de conférence du Conseil Départemental à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne).



L'INFO' LICENCES 20-21 EST ARRIVÉE !

Comme chaque saison, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football met à disposition des clubs son désormais traditionnel Info'Licences ! Dans ce document interactif, retrouvez l'ensemble des informations essentielles à la bonne gestion de vos licences, période de l'intersaison particulièrement importante pour chaque correspondant.



INFO' LICENCES 20/21

Le District vous propose également de retrouver tous les documents et fiches pratiques qui vous aideront dans cette gestion des licences 2020-2021 directement sur son site : [DOCUMENTS](#)

FMI : RAPPEL EN CE DÉBUT DE SAISON



La saison 2020/2021 débutant, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de retrouver les informations importantes en matière d'usage de la Feuille de Match Informatisée (version 3.8).

[Guide Utilisateur FMI \(3.8\)](#)

[Récapitulatif des informations essentielles de début de saison](#)

ARBITRAGE

LICENCES

Le District rappelle que les licences doivent être effectuées le lundi 31 août au plus tard. Il en est de même pour les dossiers médicaux. Pour toute question relative à l'arbitrage, contactez :

- Madame Patricia LANTELME, Référente administrative au 03 58 43 00 60 ou sur plantelme@yonne.fff.fr ;
- Monsieur Philippe CHANUDET, Nouveau Président de la C.D.A. au 06 88 84 15 36 ou sur chanudet_philippe@yahoo.fr.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES DE DISTRICT

La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football organise son assemblée générale le samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 13h30 en salle de conférence du Conseil Départemental à AUXERRE (16 Boulevard de la Marne) et de 14h00 à 18h00 sur les installations d'APPOIGNY (prévoir des affaires de sport) Le repas sera pris en commun.

Présence obligatoire. Les personnes absentes devront impérativement fournir un justificatif (certificat de travail de la part de l'employeur ou autre). Les personnes absentes non excusées se verront facturer le prix du repas.

FORMATION INITIALE

La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football vous informe que la prochaine Formation Initiale en Arbitrage (FIA) aura lieu les samedis 10, 17 et 24 octobre 2020 et met à votre disposition les fiches de candidature (à retourner le 1er octobre au plus tard sur plantelme@yonne.fff.fr). Le lieu de la formation sera communiqué ultérieurement.

Présence obligatoire pour les 3 journées de formation.

- [Candidature ARBITRE](#)
- [Candidature ARBITRE AUXILIAIRE](#)

MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020/2021

Confectionné par son Équipe Technique Régionale de l'Arbitrage, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de découvrir un document interactif vous présentant les modifications des lois du jeu pour cette saison 2020-2021.

Etant volumineux, ce document est disponible en téléchargement via le lien ci-dessous :

[MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020-2021](#)

Nouveauté de cette année découvrez également un document récapitulatif des nouvelles lois :

[RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU 2020-2021](#)



SCORE PARFAIT À FOURIER !



Les élèves des sections sportives football du lycée Joseph Fourier font du 100% au baccalauréat.

Les jeunes élèves auxerrois et auxerroises des sections sportives Football du Lycée Joseph Fourier se sont illustrés en cette fin de saison 2019-2020. La fin d'année scolaire a été particulièrement heureuse pour le

groupe Icaunais qui réalisé un 100% dans l'obtention du baccalauréat.

Malgré le contexte particulier connu dans la cadre de la pandémie depuis mi-mars, les jeunes joueuses, joueurs et arbitres du lycée Fourier ont continué à travailler à distance avec leurs responsables.

Le travail scolaire a également été très riche avec un enseignement mis en place par la communauté éducative du lycée via, notamment, des visioconférences. Puis, au moment des résultats du baccalauréat, un vent de joie est venu souffler sur nos jeunes sportifs, grâce à des résultats exceptionnels. Un 100 % est venu solder cette année, avec une obtention du diplôme par les 19 élèves de terminale. Parmi ces nouveaux bacheliers, notons l'obtention de neuf mentions dont 1 Très Bien et 1 Bien.

Félicitations à eux et au travail réalisé depuis le début de leur cursus pour obtenir de si beaux résultats.

Alexandre PERREAU-NIEL



PV 1 Sp 1

Auxerre le 1er juillet 2020

COMMISSION
SPORTIVE

Présents : MM Trinquesse – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Calendrier général seniors – saison 2020/2021

La commission détermine les dates de championnats et coupes pour la catégorie senior et proposera le calendrier général senior au Comité de Direction pour validation (réunion du CD le 8 juillet 2020)

2. Demandes clubs – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note des courriels ou des demandes faites dans footclub ci-dessous :

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 15 juin 2020 : demande d'intégrer les groupes auxerrois pour leurs équipes seniors.

Courriel du club de Champs Sur Yonne en date du 11 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 2 pour leur équipe senior 2.

Demande du club du FC Gatinais en date du 10 juin 2020 : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

Courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 28 avril 2020 : : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 3 pour leur équipe senior 2.

Courriel du club de Migennes en date du 5 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en Départemental 2 pour leur équipe senior 2.

Demande du club du St Georges en date du 14 juin 2020 : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

Courriel du club de St Julien Du Sault en date du 25 juin 2020 : demande d'intégrer le groupe B en départemental 4 pour leur équipe senior 2.

Courriel du club de Sens FC en date du 22 juin 2020 : demande de faire jouer leur équipe senior 3 à 13 h 00.

Courriel du club de Sens Eveil en date du 1^{er} juillet 2020 : engagement de leur équipe seniors 1 en départemental 4.

Courriel du club de Sens Jeunesse en date du 27 juin 2020 : demande de faire jouer leur équipe seniors 2 en lever de rideau de leur équipe 1.

3. Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

La commission procède à la constitution des groupes seniors de Département 1, 2, 3 sur la base des PV de la commission statuts et règlements et obligations des clubs en date des 24 et 30 juin 2020.

Par ailleurs ces formations de groupes restent soumis à l'approbation du Comité de Direction (réunion le 8 juillet 2020).

Les groupes sont constitués comme suit :

DEPARTEMENTAL 1

1. Avallon FCO 3
2. Champs Sur Yonne 1
3. E.C.N. 1
4. Chevannes 1
5. Gurgy 1
6. Héry 1
7. Monéteau 1
8. Mt St Sulpice 1
9. St Bris Le Vineux 1
10. Sens Franco Portugais
11. Toucy 1
12. Varennes 1

DEPARTEMENTAL 2

La composition des groupes sera déterminée après avis du Comité de Direction en sa réunion du 8 juillet prochain.

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

1. Aillant Sur Tholon 2
2. Cerisiers 2
3. Cheny 1
4. FC Gatinais 2
5. Joigny 2
6. Malay le Grand 1
7. Pont sur Yonne 1
8. Sens Franco Portugais 2
9. St Denis Les Sens 2
10. St Julien Du Sault 1
11. St Valérien EESV 1

Groupe B

1. Appoigny 2
2. Auxerre Sp.Citoyens 1
3. Charbuy 1
4. Chevannes 2
5. FC Florentinois 1
6. Mt St Sulpice 2
7. St Bris Le Vineux 2
8. St Fargeau 2
9. St Georges 2
10. Serein AS 1
11. Toucy 2

Groupe C

1. Arcy Sur Cure
2. Asquins Montillot 1
3. Chablis 2
4. E.C.N. 2
5. Quarré / St Germain 1
6. Ravières 1
7. Serein HV 1
8. Tanlay 1
9. UF Tonnerrois 2
10. Varennes 3
11. Vermenton 1

DEPARTEMENTAL 4

La commission prend note des engagements en départemental 4 : 20 équipes engagées

Andryes 1 – Asquins Montillot 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 – Auxerre Aigles FC 1 – Cheny 2 -E.C.N. 3 – Fleury La Vallée 2 – Gurgy 2 – Joigny 3 – Neuvy Sautour 2 – Perrigny 1 - Pont Sur Yonne 2 – Seignelay 1 – Sens Eveil 1 - Sens Jeunesse 2 – St Julien Du Sault 2 – St Sauveur 1 – St Sérotin 1 – Sens Jeunesse 2 - Toucy 3

Les groupes seront constitués ultérieurement.

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1^{er} septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

4. Installation sportive

Demande du club de Courson en date du 19 juin 2020 : Indisponibilité du stade de Courson pour les mois de septembre et octobre pour travaux – demande la programmation des matchs seniors à l'extérieur ou sur les installations d'Etats pour cette période.

La commission en prend note et transmet cette demande à la commission des terrains pour avis.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Fin de la réunion à 18 h 00.

Le Président de Commission

Trinquesse Jean-Louis

Le Secrétaire de séance

Pascal Rollin

Présents : MM Trinquesse – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 15 h 00.

1.Demandes clubs – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note des courriels des clubs ci-dessous :

- **du club d'Héry en date du 2 juillet 2020** : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.
- **du club de St Denis Les Sens en date du 3 juillet 2020** : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

2.Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

DEPARTEMENTAL 4

La commission prend note des courriels des clubs suivants - engagement de leur équipe seniors en départemental 4 :

- Courriel du club d'Etivey en date du 2 juillet 2020
- Courriel du club de Chéu en date du 7 juillet 2020

Par conséquent le championnat de départemental 4 est composé à la date du 8 juillet 2020 de 22 équipes :

Andryes 1 – Asquins Montillot 2 – Auxerre Sp Citoyens 2 – Auxerre Aigles FC 1 – Cheny 2 -E.C.N. 3 – Fleury La Vallée 2 – Gurgy 2 – Joigny 3 – Neuvy Sautour 2 – Perrigny 1 - Pont Sur Yonne 2 – Seignelay 1 – Sens Eveil 1 - Sens Jeunesse 2 – St Julien Du Sault 2 – St Sauveur 1 – St Sérotin 1 – Soucy Thorigny 1 - Toucy 3 – Etivey 1 – Chéu 1

Les groupes seront constitués ultérieurement.

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1^{er} septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par

écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

3. Questions diverses

Courriel du club de Toucy en date du 6 juillet 2020

La commission prend note de la composition du bureau de leur club pour la saison 2020/2021.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Fin de la réunion à 15 h 30.

Le Président de Commission

Trinquesse Jean-Louis

Le Secrétaire de séance

Pascal Rollin

Réunion téléphonique du 8 juillet 2020

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme Fontaine - MM Sabatier – Trinquesse

1. Ententes

La commission prend note des ententes :

- **SENIOR** - championnat départemental 4
 - PERRIGNY 1 / CHARBUY 2 (en date du 29 juin 2020)
- **FEMININES** – championnat féminin à 8
 - MALAY LE GRAND 1 / CHARMOY 2
 - MONETEAU 1 / TOUCY 1
- **U15**
 - APPOIGNY 1 / JOIGNY 1
 - COULANGES LA VINEUSE 1 / ST BRIS LE VINEUX 1 / CHAMPS SUR YONNE 1
 - JOIGNY 2 / APPOIGNY 2
- **U13**
 - COULANGES LA VINEUSE 1 / ST BRIS LE VINEUX 1
- **U11**
 - ST BRIS LE VINEUX 1 / COULANGES LA VINEUSE 1

2. Dates d'engagements

Date limite d'engagements

Mercredi 15 juillet :

- Championnats U18 D1, U15 D1, U13 D1 ;
- Championnat seniors féminines ;
- Championnat R3 F (compétence organisationnelle des districts pour la phase automne).

Jeudi 17 septembre :

- Championnats Seniors à 7, U18 à 7, U15 à 7 ;
- Championnats U18 D2, U15 D2, U13 D2, U13 D3 ;
- Foot Animation U11 niveau 1 (fort), niveau 2 (faible) ;
- Foot Animation U9 et U7 ;
- U18 F, U15 F, U13 F, Foot Animation (U11 F, U9 F, U7 F) ;
- Championnat Futsal ;
- Challenge de la Convivialité ;
- Loisir seniors F ;
- Loisir Ados U18 à U14 à 8.

Le Président de commission
Patrick SABATIER

La secrétaire de commission
Catherine FONTAINE

PV du Comité de Direction
du District de l'Yonne de Football

**COMITÉ DE
DIRECTION**

08 Juillet 2020

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, MOUREY Jean, PLEUX Cédric

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), CHANUDET Philippe (membre de la CDA), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique), THOMAS Etienne (CTD DAP 25/90... prochain CT PPF 89)

Début de séance à 19h10

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Peggy SEURAT, CTD DAP Côte d'Or pour le décès de sa grand-mère.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Michel LEBLANC, ancien président du District de l'Yonne de Football et membre de la commission d'appel.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 311 CD 20 du 04 juin 2020 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Conseiller technique en charge du PPF

Le Président informe que le recrutement, suite au départ de François RODRIGUEZ en novembre dernier, a été finalisé et que le choix s'est porté sur la candidature d'Étienne THOMAS qui occupe la fonction de CTD DAP dans le District du Doubs - Territoire de Belfort. Etienne prendra ses fonctions à la fin de l'été et sera présent sur les RDV du début de saison (rentrées des éducateurs, Soirée des Champions... etc...). Ce dernier expose son parcours professionnel et les missions qui lui sont confiées par la Ligue et le District.

Le Comité de Direction lui adresse ses vœux de bienvenue.

b) Assemblée Générale électronique de Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football

Le Président informe des modifications des compétitions régionales seniors masculines et féminines (environ 2/3 des délégués présents).

c) Assemblée Générale électronique de la Fédération Française de Football

197 délégués présents en visioconférence, devant se prononcer sur la convention et le protocole financier renouvelant les accords quadriennaux liant la Fédération et la Ligue de Football Professionnel (LFP) pour la période 2020-2024. La convention et le protocole ont été validés à une large majorité.

d) DNCG / Stade Auxerrois

Le Président informe le Comité de Direction des décisions prises par la DNCG lors de l'audience de lundi dernier concernant le Stade Auxerrois. Le Comité de Direction se réjouit du maintien de l'équipe première dans son championnat régional.

e) Renouvellement du Comité de Direction

Le Président demande à l'ensemble du Comité de Direction d'assurer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale électorale qui aura lieu le mardi 10 novembre 2020.

❖ Composition du Bureau :

- Président : Christophe CAILLIET
- Secrétaire Générale : Florence BRUNET
- Vice-président : Patrick SABATIER
- Vice-président délégué : Jean-Louis TRINQUESSE
- Vice-président et trésorier : Dominique AMARAL

❖ Signatures bancaires :

Le Comité de Direction mandate MM. CAILLIET, AMARAL et Melle Audrey JANVIER pour effectuer toutes transactions bancaires.

f) Valorisation du bénévolat

Dans la continuité des récompenses des bénévoles par la Ligue, et plus particulièrement « le challenge des dirigeants », le Président informe le Comité de Direction de la proposition de cinq dirigeants renvoyée à LBFC le 30 juin 2020 :

- TANARÉ Bernard, Neuvy Sautour
- MALICET Mario, Aillant
- PERREIRA José, Chablis
- EPINETTE Jean Marie, Andryes
- TRUFFAUT André, AJA

g) Service civique

Le Président informe le Comité de Direction que 9 services civiques sont accordés sur tout le territoire de la Bourgogne Franche-Comté, au sein de la ligue et des districts, via l'agrément fédéral. Cette année, les contrats de ces volontaires ne pourront pas excéder 7 mois et il est donc préconisé un début de mission lors des 2 derniers mois de l'année civile 2020.

Pour cette nouvelle saison, le district de l'Yonne disposera d'1 service civique avec un début de mission au 1^{er} décembre prochain.

La demande d'agrément via la DDCSP est faite depuis février 2020, est a été validé cette semaine. Suivi du dossier par Florence BRUNET et Dominique AMARAL.

h) Démissions

Le Président informe le Comité des démissions de Monsieur Stéphane MOREL de la présidence de la CDA, suite à ses nouvelles fonctions municipales au sein de sa commune, et de Monsieur Michel LEBLANC, membre de la commission d'appel, pour raisons personnelles et de Patrick SABATIER de la présidence de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

Le Comité de Direction salue leurs parcours au sein des commissions du District, les remercie pour les services rendus au football icaunais.

La Présidence de la CDA est à pourvoir. Le Président propose la nomination de Philippe CHANUDET.

La Présidence de la CSOE est à pourvoir. Le Président propose la nomination d'Alain MONTAGNE.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

i) Informations relatives à l'arbitrage :

Le Président informe des nouvelles mesures transitoires présentées par la CRA lors du dernier conseil d'administration de la ligue le 23 juin dernier ainsi que les nouvelles règles d'arbitrage pour la saison à venir :

L'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF qui prévoit que « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires ».

Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide que :

- Pour la saison 2020/2021, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les arbitres seniors et « jeunes arbitres » et de 10 pour les « très jeunes arbitres ». Les règles de mutualisation s'appliqueront comme précisé dans l'article 33 des Règlements de la Ligue.
- Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison en cours, avant le 31 octobre, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 10.

Par ailleurs, conformément à l'article 48.3 du statut de l'arbitrage de la FFF qui stipule que « la date limite du dépôt de candidatures est laissée à l'initiative des Ligues », Le Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football décide, à l'unanimité que la date limite de dépôt des candidatures arbitres est fixée au 1^{er} décembre de la saison en cours

j) Projet saison 2020-2021 :

Dans la continuité des réunions de secteurs de la saison 2019-2020, la secrétaire générale propose au Comité de Direction la mise en place d'un projet afin de répondre aux demandes des clubs et de les aider dans leurs démarches administratives et à leur structuration en relation avec les commissions responsables et les techniciens du district.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ce projet.

Le Président et le trésorier sont missionnés pour accompagner ce projet sur le plan budgétaire et l'inscrire au prochain budget prévisionnel.

k) Calendrier des manifestations pour la saison à venir

- AG électorale : 10 novembre 2020 à 19 heures dans les locaux du « 89 »

❖ Manifestations :

- Rentrée des Éducateurs : samedi 5 septembre 2020 dans les locaux du « 89 »
- Réunion des éducateurs U7/U9 : samedi 12 septembre 2020 à APPOIGNY
- Assemblée générale des arbitres du District : samedi 12 septembre dans les locaux du « 89 » le matin et à APPOIGNY l'après-midi.
- Soirée des champions mardi 15 septembre 2020 à 19h00 dans les locaux du « 89 »

Les présidents de commissions doivent fournir les dates des principales actions pour le prochain Comité

- Finales des coupes de l'Yonne : 13 juin 2021
- Journée des débutants : 20 juin 2021

l) Championnats 2020-2021

Patrick SABATIER, président de la Commission des Statuts, Règlements et Obligations des clubs présente les propositions concernant la composition des groupes Seniors.

☒☒Concernant la D1, le Comité de Direction valide la composition de ce groupe à 12 équipes : Avallon FCO 3 - Champs Sur Yonne 1 - Chevannes 1 - E.C.N 1 - Gurgy 1 - Héry 1 - Monéteau 1 - Mt St Sulpice 1 - St Bris Le Vineux 1 - Sens Franco Portugais 1 - Toucy 1 - Varennes 1.

☒☒Concernant la D2, le président Christophe CAILLIET souhaite que soit reprise la décision du 4 juin dernier concernant cette division. Il présente les conclusions sur l'intérêt et l'impact d'un brassage général des 2 groupes ([Annexe 1](#)). Après un large débat, le Comité de Direction décide à l'unanimité que la composition des groupes de 2^{ème} division sera tirée au sort et valide pour la saison 2020/2021 le système de compensation financière à destination des clubs.

L'organisation du tirage au sort est confiée à Jean-Louis TRINQUESSE, président de la commission sportive. Il se tiendra le mercredi 15 juillet en fin d'après-midi.

☒☒Concernant la D3, le Président propose à titre exceptionnel que les groupes de 3^{ème} division soient finalement portés à 12 équipes au lieu de 11 (soit 36 équipes au lieu de 33). Le Comité de Direction valide à la majorité cette proposition et accorde ainsi 9 montées en D3 aux clubs de D4.

Considérant que l'équipe de Joigny 3 (meilleur 3^{ème} – coefficient 2,18) ne peut accéder du fait que son équipe 2 évolue en Départemental 3;

Considérant les courriels du club de Gurgy au sujet de leur équipe réserve, et les explications relatives à l'engagement de cette équipe, le président Christophe CAILLIET propose de la rétablir dans ses droits à l'accession en D3 ; le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

Les 3 accédants supplémentaires permettant de porter à 36 équipes la composition des équipes de D3 sont : Gurgy 2, Sens Jeunesse 2 et Fleury la Vallée 2 (meilleur 6^{ème}, coefficient 1.73)

Les clubs de Gurgy, Sens Jeunesse et Fleury la Vallée doivent confirmer leur accession par courriel au service compétitions du district (plantelme@yonne.fff.fr) au plus tard le 15 juillet 2020 à 12h. Le Comité de Direction missionne la commission sportive de la composition des 3 groupes de D3 lors de sa prochaine réunion du 15 juillet.

Le bureau du Comité de Direction sera chargé de valider électroniquement cette composition des groupes.

☒☒Concernant la D4, le Comité de Direction invite les clubs engageant une équipe 1 à s'engager avant le 1^{er} septembre pour une meilleure organisation du championnat et de la Coupe de l'Yonne.

Le Comité de Direction valide le calendrier général Senior ([Annexe 2](#))

m) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé

Pour la saison 2019 / 2020 le District a engagé une prise en charge totale de 7 425 € sur le « reste à charge » des clubs dont les éducateurs ont suivi des formations auprès de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F), et selon les modalités définies en début de mandature.

Pour la saison 2020 / 2021, les frais pédagogiques de l'IR2F passent de 65 € à 80 € par module aussi, le Président expose les formations qu'il souhaite prioriser et qui entrent dans le cadre d'un futur projet de mandature. Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités qui seront arrêtées lors du prochain Comité de Direction.

n) Suspensions des licenciés

A ce jour, certains clubs et licenciés ont formé des recours auprès du Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) contre la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 relative aux modalités de purge des suspensions à temps. Le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler. Par conséquent, afin d'éviter un surplus de contestations en cette fin de saison particulière, le Comité Exécutif de la FFF a décidé de suivre les recommandations du CNOSF.

Dès lors, les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu.

Le Comité de Direction prend note de cette directive en attente de la communication qui émanera de la FFF.

o) Fonds de Solidarité au Football Amateur

Il s'agit du Fonds de solidarité national dont l'aide correspond à 10 euros par licencié que percevront tous les clubs affiliés, s'ils la sollicitent.

Pour en bénéficier, il suffit de répondre par oui ou par non à une question très simple présente sur la première partie d'un formulaire qui s'affiche automatiquement à l'ouverture de Footclub : « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? Aussi, dans le cas où un club aurait fait une erreur, il aura la possibilité de faire une demande officielle par mail à l'adresse fonds-solidarite@lbfc.fff.fr, qui se chargera alors de la relayer auprès de la FFF.

Chaque club faisant la demande percevra une aide correspondant à l'équivalent de 10 euros par licencié (nombre de personnes licenciées au sein du club au 30 juin 2020, non prise en compte des double licences). Pour rappel, sur les 10€, la Fédération apporte 7,00 €, la Ligue 1,50 € et le District 1,50 €.

Pour chaque club qui en fait la demande, le compte club « Ligue » sera crédité de 5,00 €. Simultanément, le compte club « District » sera également crédité de 5,00 €, ce qui correspondra donc à la somme de 10,00 € citée précédemment.

p) Soirée des Champions

Le Président informe le Comité de Direction de l'organisation de la Soirée des Champions qui aura lieu le mardi 15 septembre et en définit les critères afin de récompenser l'ensemble des clubs icaunais.

Le Comité de Direction valide les critères d'attributions des aides à destination des clubs.

Les invitations pour cette soirée seront envoyées fin août.

Une réunion préparatoire sera organisée le jeudi 3 septembre à 19h.

q) Assemblée Générale du 10 novembre 2020

Rappel : Article 16 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football

Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

(...)

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence :

- pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au comité de direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Le Comité de Direction souhaite que l'appel à candidature soit proposé dans la première quinzaine du mois de septembre et vise ainsi à informer publiquement tous les candidats potentiels et constitue en même temps un rappel de la réglementation applicable en matière d'élection, qui doit permettre de limiter le risque de recevoir des candidatures incomplètes et/ou hors délai.

Le Comité de Direction mandate la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) afin qu'elle puisse lors du prochain Comité de Direction (27/08/2020), pour l'élection du Comité de Direction et la délégation du District à l'AG de la Ligue :

- présenter le calendrier électoral
- rappeler les conditions générales et particulières d'éligibilité
- proposer un (des) modèle(s) type(s) de déclaration(s) de candidature(s)
- rappeler les formalités relatives à la convocation de l'AG

La secrétaire générale est missionnée pour le suivi de ce dossier en lien avec la CSOE.

3. Rapports et nominations des commissions

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne ayant lieu le 10 novembre, le Comité de Direction prolonge la composition de l'ensemble des commissions jusqu'à cette date hormis les commissions suivantes :

➤ Commission Départementale d'Arbitrage :

La composition de la CDA sera adoptée par le Comité de Direction lors de sa prochaine réunion.

La CDA propose la nomination des 3 arbitres D3 suivants :

- ALLARD Mickaël
- BELLON Pierre
- MARY Pascal

La CDA propose les affectations des arbitres pour la saison 2020/2021 :

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination des arbitres ([Annexe 3](#))

La CDA propose la nomination des observateurs pour la saison 2020/2021 :

- Aurélien CHATON
- Philippe CHANUDET
- Alexis GIL
- Adil MALDOU
- Laurent KLIMCZAK
- Hakim MALKI

- Stéphane MOREL
- Mathieu PINGUET
- Steve RIVIERE
- Guillaume VIÉ
- Gilles TABOUREAU

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination de ces observateurs.

- Commission des délégués : composition et nominations des délégués officiels du District de l'Yonne de Football

Président : Christophe CAILLIET

Membres

- BARRAULT Norbert
- CHERY-FLOCH Christine
- ELLUL Bernard
- MENARD José
- VIÉ Florence
- L'ensemble des membres du Comité de Direction

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la nomination de ces délégués officiels.

- Commission départementale de surveillance des opérations électorales :

Suite à la démission de Patrick SABATIER et aux candidatures de Mmes DE SINGLY Alexandra et MAISON Véronique, il est proposé au Comité de Direction la composition de la commission suivante :

- Président : Alain MONTAGNE

Membres : Mmes DE SINGLY Alexandra et MAISON Véronique ; MM. CHATON Philippe, FROMONOT Marc, RENAULT Thierry, VILAIN Sébastien

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la composition de cette commission.

- ☒ Commission Départementale de Féminisation

La Présidente informe de la démission de Mme Christine CHERY-FLOCH au sein de la commission de féminisation ;

Le Comité de Direction la remercie pour les services rendus au sein de cette commission.

La Présidente de la commission départementale informe le Comité de Direction de la candidature de Mmes :

- Magali ROBERT
- Laure REQUILLARD

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces candidatures

- Composition de la commission jusqu'à l'AG électorale :
- Présidente : Mme Florence BRUNET
- Membres : Mmes Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Laure REQUILLARD, Magali ROBERT, Stéphanie ROCHE, Florence VIÉ, Nathalie VILAIN, MM. Dany MOINE, Jean MOUREY.

➤ Commission formation et accompagnement des clubs

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Présidente : Florence BRUNET
- Membres : Mme Catherine FONTAINE, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Stéphane MOREL et Bruno BILLOTTE (au titre des salariés)

➤ Commission médicale

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Président : Cédric PLEUX
- Membres : MM Christophe CAILLIET et Patrick SABATIER

➤ Commission valorisation de l'esprit sportif

Suite à la démission d'Éric FRÉMION, la composition de la commission est :

- Président : Christophe CAILLIET
- Membres : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL et Stéphane MOREL

➤ Commission départementale des statuts, règlements et obligations des clubs

La commission départementale des statuts, règlements et obligations des clubs a validé les demandes d'entente par PV téléphonique.

☒ Commission d'appel

Candidature de M. COURANT Benjamin (commissions d'appel réglementaire et disciplinaire).

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette candidature.

☒ Commission Technique

La commission technique présente leur projet pour la saison 2020-2021 ainsi que le calendrier jeunes et des formations.

Le Comité de Direction valide le calendrier général jeunes et le calendrier des formations ([Annexes 6 et 7](#))

4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- **10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;**
- **20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;**
- **Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.**

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget 2019/2020 et précise que le budget prévisionnel 2020/2021 sera présenté au prochain Comité de Direction.

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Annexe 1 du District de l'Yonne de Football

Le Trésorier fait part de légères modifications sur la forme du document adopté le 4 juin dernier et propose une nouvelle adoption par le Comité de Direction.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les dispositions financières de la saison 2020 / 2021 (*Annuaire du District -Droits financiers et Amendes-*) ([Annexe 4](#))

e) Relevé compte clubs :

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la procédure financière pour la saison 2020 / 2021 ([Annexe 5](#))

5. Questions diverses

- Informations relatives à la suppression des prolongations en Coupe de France.
- Rappel : Fermeture estivale du District du 1^{er} au 17 août inclus.

Prochaine réunion du Comité de Direction

- Jeudi 27 août 2020
- Jeudi 15 octobre 2020
- Jeudi 12 novembre 2020
- Jeudi 17 décembre 2020

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des RG »

ANNEXES :

- Annexe 1 : [2ème Division](#)
- Annexe 2 : [Calendrier Séniors 2020/2021](#)
- Annexe 3 : [Groupes Arbitres saison 2020/2021](#)
- Annexe 4 : [Annexe financière du DYF](#)
- Annexe 5 : [Procédure relevés comptes clubs](#)
- Annexe 6 : [Calendriers du DYF](#)
- Annexe 7 : [Calendrier modules de formation](#)

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Mme Chéry-Floch

Excusés : MM Joseph – Rollin – Schminke

Assistent: Mr Cailliet Christophe, Président du District – Mme Brunet Florence, Secrétaire Générale du District - Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 17 h 30.

1.Demande club – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note du courriel du club de :

- **Toucy en date du 13 juillet 2020** : demande de jouer le même jour à domicile leurs équipes seniors 1 et 2.

2.Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

La commission prend connaissance du PV du Comité de Direction en date du 8 juillet 2020.

La commission :

1. En départemental 2, effectue le tirage au sort des 2 groupes,
2. En départemental 3, suite aux accessions des équipes suivantes - Fleury La Vallée 2 - Gurgy 2 et Sens Jeunesse 2, redéfinie les 3 groupes pour ce championnat,
3. En départemental 4, prend note de l'entente Perrigny 1/Charbuy 2 et constitue les groupes provisoires (selon les engagements reçus) ;

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A

FC Gatinais 1
Vergigny 1
Héry 2
Sens FC 3
Champs Sur Yonne 2
Avallon FCO 4
Neuvy Sautour 1
Varenes 2
Migennes 2
Aillant Sur Tholon 1
Sens Jeunesse 1
UF Tonnerrois 1

Groupe B

Gron Véron 1
Champlost 1
Magny 2
Courson Les Carrières 1
Champigny Sur Yonne 1
St Denis Les Sens 1
Fleury La Vallée 1
Monéteau 2
Coulanges La Vineuse 1
Vinneuf Courlon 1
St Fargeau 1
Joigny 1

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

Aillant Sur Tholon 2
Cerisiers 2
Cheny 1
FC Gatinais 2
Joigny 2
Malay le Grand 1
Pont sur Yonne 1
Sens Franco Portugais 2
St Denis Les Sens 2
St Julien Du Sault 1
St Valérien EESV 1
Sens Jeunesse 2

Groupe B

Appoigny 2
Auxerre Sp.Citoyens 1
Charbuy 1
Chevannes 2
FC Florentinois 1
Mt St Sulpice 2
St Fargeau 2
St Georges 2
Serein AS 1
Toucy 2
Gurgy 2
Fleury La Vallée 2

Groupe C

Arcy Sur Cure 1
Asquins Montillot 1
Chablis 2
E.C.N. 2
Quarré / St Germain 1
Ravières 1
Serein HV 1
Tanlay 1
UF Tonnerrois 2
Varennes 3
Vermenton 1
St Bris Le Vineux 2

DEPARTEMENTAL 4

Groupe A

Cheny 2
Joigny 3
Neuvy Sautour 2
Perrigny 1/ Charbuy 2
Pont Sur Yonne 2
Seignelay 1
Sens Eveil 1
St Julien Du Sault 2
St Sérotin 1
Soucy Thorigny 1

Groupe B

Andryes 1
Asquins Montillot 2
Auxerre Aigles FC 1
Auxerre Sp Citoyens 2
Chéu 1
E.C.N 3
Etivey 1
St Sauveur-Moutiers 1
Toucy 3

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1^{er} septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

3. Calendriers rencontres

Les calendriers des rencontres seront réalisés dès réception de ceux établis en divisions supérieures par la LBFC.

4. Prochaines réunions

- Mercredi 26 août 2020 sur convocation
- Mercredi 2 septembre 2020 (plénière)

Fin de la réunion à 18 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme Catherine FONTAINE - MM Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER – Jean-Louis TRINQUETTE

Excusés : MM Alain ANASTASIO - Gilbert CUNEAZ

1.COMPOSITION DES DIVISIONS pour la saison 2020/2021

La Commission prend note du **courriel du club de Vergigny en date du 21 juillet 2020** demandant la rétrogradation de leur équipe 1 en division inférieure.

Amende 160 € en application des droits et financiers et amendes – Article 6.31 – Retrait de championnat senior.

Par ailleurs, ces modifications restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football.

a. Championnat départemental 2

La commission,

- considérant le retrait de l'engagement de l'équipe de Vergigny 1 en départemental 2,
- décide l'accession de l'équipe de Pont sur Yonne 1 (repêché 2^{ème} meilleur 2^{ème} de Départemental 3 - quotient 2,20 contre 2.09 pour l'équipe d'Appoigny 2) **sous réserve de confirmation officielle par courriel au service compétitions du district (plantelme@yonne.fff.fr) au plus tard le 24 juillet 2020.**

b. Championnat départemental 3

La commission,

- considérant l'accession de l'équipe de Pont sur Yonne 1 en Départemental 2,
- accède à la demande du club de Vergigny et engage leur équipe 1 en Départemental 3.

2.COMPOSITION DES GROUPES JEUNES

La commission

- prend note de la composition des groupes des compétitions jeunes U18 D1, U15 D1, U13 D1 pour la saison 2020 / 2021 établie par la commission technique en application du règlement des championnats jeunes - classement arrêté à l'issue de la phase automne suite au Covid 19,
- transmet la liste au Comité de Direction pour validation.

U18 départemental 1 (8 équipes engagées)

Aillant Sur Tholon 1 - Appoigny 1 - Auxerre Stade 2 – Avallon FCO 2 – Gron Véron 2 - Joigny 1 – Paron FC 1 - Sens FC 2

U15 départemental 1 (8 équipes engagées)

Aillant sur Tholon 1 - Appoigny/Joigny 2 – Auxerre Sp Citoyens 1 - Auxerre Stade 2 – Gron Véron 2 – GJ Sens 2 - Paron FC 1 – St Clément Onze 1

U13 départemental 1 (8 équipes engagées)

Auxerre AJ 2 – Auxerre Stade 2 – Avallon FCO 1 - GJ Sens 2 – Gron Véron 1 – Joigny 2 – Paron FC 1 – St Clément Onze 1

3.COMPOSITION DU GROUPE FEMININES A 8

La commission prend note de la composition du groupe Féminines à 8 en départemental 1 pour la saison 2020 / 2021 et transmet la liste au Comité de Direction pour validation.

Féminines à 8 départemental 1 (12 équipes engagées)

Appoigny 1 – Auxerre Stade 3 – Avallon FCO 1 – Champigny 1 – Coulanges La Vineuse 1 – Malay Le Grand 1/Charmoy 2 – Monéteau 1/Toucy 1 – Paron FC 1 – Ravières 1/Semur-Epoisses 1 – St Georges 1 – St Sauveur 1/Saints 1* – Serein AS 1/Varennes 1*

*L'engagement de ces ententes est sous réserve de la réception de l'imprimé dûment rempli et validé par la commission.

4.Situation de club

Courriel du club de Chemilly en date du 17 juillet 2020

La commission prend note de l'inactivité totale pour le club de Chemilly sur Yonne pour la saison 2020/2021 et transmet aux services de la LBFC.

5.Ententes

La commission prend note des ententes :

- **FEMININES** – championnat féminin à 8
 - RAVIERES / SEMUR-EPOISSES

6.Dates limites d'engagements

Jeudi 17 septembre :

- Championnats Seniors à 7, U18 à 7, U15 à 7 ;
- Championnat régional 3 Féminines ;
- Championnats U18 D2, U15 D2, U13 D2, U13 D3 ;
- Foot Animation U11 niveau 1 (fort), niveau 2 (faible) ;
- Foot Animation U9 et U7 ;
- U18 F, U15 F, U13 F, Foot Animation (U11 F, U9 F, U7 F) ;
- Championnat Futsal ;
- Challenge de la Convivialité ;
- Loisir seniors F ;
- Loisir Ados U18 à U14 à 8.

Le Président de commission
Patrick SABATIER

REUNION TELEPHONIQUE DU 23 JUILLET 2020

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mlle Janvier (administrative)

1.Demande club – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note du courriel du club de :

- **Migennes en date du 20 juillet 2020** : demande de jouer en alternance pour leurs équipes seniors à domicile.

2.Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

La commission prend connaissance des PV suivants :

- de la commission statuts et règlements et obligation des clubs en date du 21 juillet 2020
- du Comité de Direction en date du 22 juillet 2020.

La commission prend connaissance des demandes écrites des clubs de Magny 2 et Sens Jeunesse 1 demandant leurs inversions de groupes :

La commission sportive modifie la composition des groupes :

- Suite à l'accession de l'équipe de Pont Sur Yonne 1 en départemental 2 et à l'engagement de l'équipe de Vergigny 1 en départemental 3.
- Suite à la demande d'inversions de groupes des équipes de Magny 2 et Sens Jeunesse 1

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A : Aillant Sur Tholon 1, Avallon FCO 4, Champs Sur Yonne 2, FC Gâtinais 1, Héry 2, Magny 2, Migennes 2, Neuvy Sautour 1, Sens FC 3, UF Tonnerrois 1, Varennes 2, **Pont Sur Yonne 1**, **Vergigny 1**

Groupe B : Champigny Sur Yonne 1, Champlost 1, Coulanges La Vineuse 1, Courson Les Carrières 1, Fleury La Vallée 1, Gron Véron 1, Joigny 1, Monéteau 2, St Denis Les Sens 1, St Fargeau 1, Sens Jeunesse 1, Vinneuf Courlon 1

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

Aillant Sur Tholon 2
Cerisiers 2
Cheny 1
FC Gatinais 2
Joigny 2
Malay le Grand 1
~~**Pont sur Yonne 1**~~
Sens Franco Portugais 2
St Denis Les Sens 2
St Julien Du Sault 1
St Valérien EESV 1
Sens Jeunesse 2
Appoigny 2

Groupe B

~~**Appoigny 2**~~
Auxerre Sp.Citoyens 1
Charbuy 1
Chevannes 2
FC Florentinois 1
Mt St Sulpice 2
St Fargeau 2
St Georges 2
Serein AS 1
Toucy 2
Gurgy 2
Fleury La Vallée 2
Vergigny 1

Groupe C

Arcy Sur Cure 1
Asquins Montillot 1
Chablis 2
E.C.N. 2
Quarré / St Germain 1
Ravières 1
Serein HV 1
Tanlay 1
UF Tonnerrois 2
Varennes 3
Vermenton 1
St Bris Le Vineux 2

La Commission Sportive précise que **ces modifications restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football.**

3.Calendriers rencontres

Les calendriers des rencontres seront réalisés dès la parution des championnats seniors de la LBFC.

4.Prochaines réunions

- Mercredi 26 août 2020 sur convocation
- Mercredi 2 septembre 2020 (plénière)

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis TRINQUESSE